



Mouvement Citoyen Genevois

Fondé le 6 juin 2005

Par courriel uniquement
A l'attention de Monsieur Elmax

Genève, le 22 octobre 2026

Votre courriel du 8 octobre 2026 relatif à la satire d'une affiche du comité du « oui »

Monsieur Elmax,

Nous faisons suite à votre courriel mentionné en marge, ainsi qu'à l'écho que la Tribune de Genève a jugé utile de lui donner, ce qui lui vaut de recevoir copie de la présente.

Reprenons les faits sans trémolo. Un comité réunissant de nombreux partis et associations du canton vous a commandé et payé une affiche destinée à convaincre les Genevois de voter un crédit de 39,5 millions de francs en faveur de la France, alors que les coupes budgétaires frappent notamment les plus défavorisés du canton. Le principal instigateur de ce comité reçoit également copie de la présente.

Votre affiche se prêtait à la critique. Des militants du MCG, seul parti opposé à ce crédit, ont saisi cette occasion pour répondre au message de vos commanditaires, en reprenant ses codes graphiques et en retournant sa légende. L'image a été réinterprétée, et seul l'argument a changé de camp.

C'est ce que l'on appelle une satire, pratique qui existait bien avant l'intelligence artificielle et dont le législateur fédéral a expressément reconnu la licéité à l'art. 11 al. 3 de la loi sur le droit d'auteur.

Nous comprenons que vous préféreriez que vos images ne servent qu'au camp qui vous les a payées. Mais une affiche politique n'est pas une toile accrochée dans un salon, c'est un argument adressé au public, et un argument public s'expose à la réplique. Le Jet d'eau, qui figure sur les deux versions, n'a pas non plus été consulté.

Nous avons d'ailleurs admiré votre Derib's Diner, que vous avez choisi pour vous présenter sur l'annuaire de la Swiss Comics Artists Association¹. Yakari et Petit Tonnerre accoudés au comptoir des Nighthawks d'Edward Hopper, la composition conservée, l'enseigne changée. Nous ignorons si les ayants droit de Hopper ont été consultés (nous supposons que non) et nous ne vous en faisons pas reproche. Vous savez donc mieux que quiconque ce que c'est que d'utiliser l'œuvre d'autrui pour faire passer un message. A une différence près, le vôtre orne une galerie et votre vitrine professionnelle, tandis que celui de nos militants répondait, au lendemain d'une votation, à une campagne politique. S'il est un terrain où la satire doit pouvoir s'exprimer librement, c'est bien celui du débat démocratique.

Vous n'avez jamais été la cible de ce détournement, qui visait le comité du « oui » et ses promesses chimériques. Quant à l'intelligence artificielle, elle n'a pas inventé la satire. Elle a remplacé le pinceau, pas l'esprit critique.

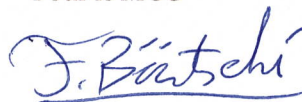
Si chaque caricature devait obtenir l'autorisation préalable de celui qu'elle entend railler et lui adresser un devis, la satire aurait disparu depuis longtemps. Nous contestons donc toute violation de vos droits et n'entrerons pas en matière sur une rémunération.

Le visuel a rempli son office et a été retiré des pages concernées, sans que ce retrait emporte reconnaissance d'un droit quelconque. La plaisanterie de nos militants a pris fin. Celle à 39,5 millions reste au programme, avec les contribuables genevois dans le malheureux rôle de ceux qui paient.

Dès lors que vous avez jugé opportun de porter publiquement cette affaire, il nous paraît légitime que la présente soit elle aussi rendue publique.

Soyez assuré, Monsieur Elmax, de nos sentiments distingués.

Pour le MCG



François Baertschi, président

Copie à : Tribune de Genève, à l'attention de Madame Léa Frischknecht, journaliste
Monsieur Pierre Nicollier, président du PLR Genève.

¹ <https://www.bd-scaa.ch/membres/elmax/> (site consulté le 21 octobre 2026).